



Assemblée générale

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dixième session extraordinaire d'urgence

New York, le 18 septembre 2024

EXPLICATION DE VOTE

Monsieur le Président,

L'avis de la Cour internationale de justice reflète les règles et les obligations des parties au conflit, notamment le droit international humanitaire en vigueur.

Le soutien de la Suisse à la CIJ est indéfectible. Gardienne du droit international, y compris du droit international humanitaire, la Cour est une composante essentielle de l'ordre juridique global et dans la résolution pacifique des différends.

La Suisse a contribué à l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet dernier lors de la procédure consultative et soutient l'avis consultatif. L'illégalité de l'occupation israélienne du Territoire palestinien, qui court depuis 1967, ne fait maintenant aucun doute. Elle doit cesser et un horizon politique doit être rétabli.

La Suisse a cependant constaté que certains points vont clairement au-delà de l'avis consultatif. Ceci concerne notamment le délai de 12 mois pour le retrait d'Israël du Territoire palestinien occupé sans mentionner la manière de garantir la sécurité d'Israël, ainsi que le point en lien avec les sanctions. Ce constat motive notre abstention.

Notre abstention n'ébranle en rien notre engagement à respecter et faire respecter le droit international humanitaire dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, conformément à l'article 1 commun aux Conventions de Genève.

En tant qu'Etat dépositaire de ces Conventions, la Suisse exécutera le mandat que la résolution lui confie en organisant une Conférence de Hautes Parties Contractantes dans les six mois.

Nous réaffirmons ici que le respect du droit international et la protection des civils sont des priorités absolues. Cela comprend tout aussi bien la fin de la violence des colons que la fin des actes de terreur comme ceux du 7 octobre. A Gaza, il faut un cessez-le-feu, un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave et la libération de tous les otages.

Il est urgent de relancer un processus de paix en vue de réaliser la solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte-à-côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues – solution à laquelle la Suisse reste profondément attachée.

Je vous remercie.

Mr. President,

The advisory opinion of the International Court of Justice reflects the rules and obligations of the parties to the conflict, in particular current international humanitarian law.

Switzerland's support for the ICJ is unwavering. As the guardian of international law, including international humanitarian law, the Court is an essential component of the global legal order and in the peaceful resolution of disputes.

Switzerland contributed to the ICJ's advisory opinion of July 19 during the consultative procedure and supports the advisory opinion. The illegality of the Israeli occupation of the Palestinian Territory, which has been ongoing since 1967, is now beyond doubt. It must end, and a political horizon must be re-established.

Switzerland has noted, however, that certain points clearly go beyond the advisory opinion. These include the 12-month deadline for Israel's withdrawal from the Occupied Palestinian Territory, with no mention of how Israel's security is to be guaranteed, and the point relating to sanctions. This is the reason for our abstention.

Our abstention in no way diminishes our commitment to respect and ensure respect for international humanitarian law throughout the Occupied Palestinian Territory, in accordance with Article 1 common to the Geneva Conventions.

As the depositary state of these Conventions, Switzerland will carry out the mandate entrusted to it by the resolution by organizing a Conference of High Contracting Parties within six months.

We reaffirm that respect for international law and the protection of civilians are absolute priorities. This includes both an end to settler violence and an end to acts of terror such as those of October 7. In Gaza, we need a ceasefire, safe, rapid and unhindered humanitarian access and the release of all hostages.

There is an urgent need to relaunch a peace process aimed at achieving a two-state solution, with Israel and Palestine living side by side in peace within secure and recognized borders. Switzerland remains deeply committed to this solution.

Thank you.